






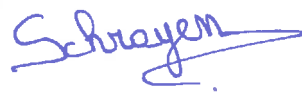
**Auteur(s) :** Carolien Claeys  
Daan Van der Meersch

<b>Classification :</b>	Néant
<b>Numéro :</b>	Ref. 2018-01-17-DVDM-5-3-1-FR
<b>Date :</b>	17/01/2018
<b>Titre :</b>	Manuel pour la transmission des données dans le cadre de l'inventaire physique

<b>Résumé :</b>	Le présent manuel décrit comment le formulaire Excel doit être complété dans le cadre de la transmission des données de l'inventaire physique
-----------------	---

<b>Date de mise en application :</b>	01/05/2019
--------------------------------------	------------

**Approbation du document**

Révision	Auteur	Vérification	Approbation
1	 C. Claeys   D. Van der Meersch	 A. Janssens   V. Schrayen	 A. Janssens   V. Schrayen

**Diffusion**

<b>Interne :</b> GLMI, IAI, BVVER, NBI
<b>Externe :</b> Organismes agréés de contrôle physique, Bel V, experts agréés en contrôle physique, exploitants des établissements classés des classes I, II et III

## Table des matières

1. Objectif.....	3
2. Champ d'application .....	3
3. Terminologie.....	3
4. Instructions pour compléter le formulaire.....	3
4.1. INFORMATIONS GENERALES .....	5
4.2. APPAREILS A RAYONNEMENT X.....	8
4.3. APPAREILS MEDICAUX A RAYONNEMENT X.....	8
4.4. SOURCES SCELLÉES.....	10
4.5. ACCELERATEURS .....	12
4.6. RADIOPHYSIQUE MEDICALE.....	13

---

## Journal de l'historique du document

Révision	Date révision	Description de la modification	Auteur
1	04/10/2019	Clarification des données demandés et modification du statut de certaines champs	C. Claeys

## 1. Objectif

La présente note a pour but de décrire comment les données, telles que prévues par le Règlement technique, doivent être introduites dans un fichier Excel développé à cet effet par l'Agence. Champ d'application

## 2. Champ d'application

Cette note s'applique à la transmission de données dans le cadre du Règlement technique relatif aux établissements des classes I, II et III pris en application de l'article 23.1.6 du RGPRI.

## 3. Terminologie

<b>RGPRI</b>	Arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants.
<b>Règlement technique</b>	Règlement technique de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire du 31/01/2019 déterminant les modalités de transmission de certaines données de l'inventaire des établissements classés en classe I, II et III à l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire.
<b>Item</b>	Une source scellée ou un appareil visé à l'article 2 du Règlement technique.

## 4. Instructions pour compléter le formulaire

Au cours de la première semaine de chaque mois, l'organisme agréé ou l'expert agréé employé par l'exploitant doit transmettre à l'Agence les données visées à l'article 3 du Règlement technique.

Si aucune donnée de la dernière version transmise n'a été modifiée, une nouvelle transmission de données n'a pas lieu d'être.

Cette transmission de données peut s'effectuer en utilisant le formulaire standard dont le modèle a été défini par l'Agence. Ce formulaire est disponible sous format électronique sur la plateforme Data-Exchange. Chaque ligne du formulaire Excel porte sur un seul item.

Une fois dûment complété, le formulaire standard peut être transmis à l'Agence sur la plateforme Data-Exchange (DXP). Tout autre mode d'envoi (automatisé) et tout autre format doivent être préalablement convenus avec l'Agence (ex. service web automatisé). Une demande à cet effet peut être adressée à Mme Carolien Claeys via [pointcontact@fanc.fgov.be](mailto:pointcontact@fanc.fgov.be).

Lorsque la valeur à encoder doit être choisie à partir d'une liste déroulante, il est possible de l'écrire dans la case correspondante (sans faute de frappe !) ou de sélectionner le code correspondant. La dernière version des listes déroulantes peut être consultée en utilisant les onglets correspondants sur le formulaire standard mis à disposition sur la DXP.

p.ex.

<input type="text" value="license_item_type (4)"/>	ou	<input type="text" value="license_item_type (4)"/>
Co-60		126
MedRX Micro PET-CT device - fixed		2

Les valeurs qui ne correspondent pas aux règles énoncées ci-après en matière de formatage ne pourront être enregistrées. Les vérifications nécessaires se feront automatiquement sur la DXP. A la suite de chaque téléchargement d'un formulaire rempli « filename.xlsx », le feedback sera disponible via l'onglet « Download file package ». Dans le document "filename\_ProcessingResults.xlsx", chaque item aura un code en couleur (vert, orange, rouge) et un message d'erreur sera affiché dans la dernière colonne.

**Remarque :** si au moins un item donne un message d'erreur, le fichier entier sera refusé pour téléchargement par la plateforme DXP.

## 4.1. INFORMATIONS GENERALES

### Colonne 1: OE

Format : Les lettres « OE » suivies de 7 chiffres p.ex. « OE-1234567 ».

Statut : Obligatoire (sauf si la colonne 2 a été complétée).

Détails : Le numéro unique attribué par l'Agence à un établissement classé d'un exploitant. Ce numéro est renseigné en bas de page de l'autorisation de création et d'exploitation de l'établissement classé. Si aucun numéro OE n'a été attribué, la colonne 2 doit être complétée.

### Colonne 2: OE Name+ Address

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Obligatoire uniquement si la colonne 1 ne peut pas être remplie.

Détails : Nom de l'exploitant et adresse d'exploitation de l'établissement classé si aucun numéro OE n'a été attribué à l'établissement.

Si colonne 1 et colonne 2 sont remplis, le valeur de colonne 2 ne sera pas considéré. Remplir colonnes 1 et 2 n'est cependant pas bloquante.

### Colonne 3: Unique Identification Number

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Obligatoire.

Détails : Un numéro unique, clair, physiquement visible et durablement apposé par le fabricant. Il prend souvent la forme d'un numéro de série présent sur un item. Dans la pratique, le numéro de série d'une source scellée ne pourra être retrouvé que sur base du certificat de la source. Si aucun numéro d'identification unique n'a été attribué par le fabricant (ex. la source est ancienne), l'exploitant doit lui-même lui attribuer un numéro d'identification unique en utilisant le « générateur de numéros » afin d'éviter que deux numéros de sources identiques soient en circulation. Ce numéro unique doit rester le même durant toute la durée de vie de l'item.

Ce générateur est disponible sur le Platform DXP sous l'onglet « Item Number Generator ».

### Colonne 4: License\_item\_type

Format : Liste déroulante.

Statut : Obligatoire.

Détails : Identification de l'item de l'inventaire.

L'isotope dans le cas d'une source scellée.

Le nom utilisé à l'article 1<sup>er</sup> de l'autorisation de création et d'exploitation dans le cas d'un appareil.

**REM :** Au cas où il s'agit d'un appareil ou d'un accélérateur utilisé pour des applications en médecine humaine, la valeur doit être sélectionnée en fonction du fait que cet appareil est fixé ou non au mur, au plafond ou au sol.

**ex.** pour un appareil à rayonnement X sur roulettes qui est utilisé exclusivement dans un seul local de l'établissement, il convient de sélectionner « MedRX X-ray device fixed\_not attached » plutôt que « MedRX X-ray device fixed »

### Colonne 5: Use

Format : Liste déroulante.

Statut : Obligatoire (sauf si la colonne 6 a été complétée).

Détails : Application(s) pour laquelle(lesquelles) l'item est utilisé.

Les colonnes 5 et 6 ne peuvent pas être remplis toutes les deux.

### Colonne 6: New Use

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Obligatoire si la colonne 5 est vide.

Détails : Application(s) pour laquelle(lesquelles) l'item est utilisé lorsque celle(s)-ci n'apparaissent pas dans la liste déroulante de la colonne 5.

Les colonnes 5 et 6 ne peuvent pas être remplies toutes les deux.

#### Colonne 7: Distributer

Format : Liste déroulante.

Statut : Obligatoire (sauf si la colonne 8 a été complétée).

Détails : Nom du fournisseur. Si le fournisseur de l'item est inconnu, il convient de sélectionner 'UNKNOWN' dans la liste déroulante.

Les colonnes 7 et 8 ne peuvent pas être remplies toutes les deux.

#### Colonne 8: New Distributer

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Obligatoire si la colonne 7 est vide.

Détails : Nom du fournisseur s'il n'apparaît pas dans la liste déroulante de la colonne 7.

Les colonnes 7 et 8 ne peuvent pas être remplies toutes les deux.

#### Colonne 9: Manufacturer

Format : Liste déroulante.

Statut : Obligatoire (sauf si la colonne 10 a été complétée).

Détails : Nom du fabricant. Si le fabricant de l'item est inconnu, il convient de sélectionner 'UNKNOWN' dans la liste déroulante.

Les colonnes 9 et 10 ne peuvent pas être remplies toutes les deux.

#### Colonne 10: New Manufacturer:

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Obligatoire si la colonne 9 n'a pas été complétée.

Détails : Nom du fabricant s'il n'apparaît pas dans la liste déroulante de la colonne 9.

Les colonnes 9 et 10 ne peuvent pas être remplies toutes les deux.

#### Colonne 11: Physical Item Model

Format : Liste déroulante.

Statut : Obligatoire (sauf si la colonne 12 a été complétée).

Détails : Nom du modèle de l'item. Si la valeur de la colonne 4 est une source, 'NOT APPLICABLE' peut être sélectionnée.

Les colonnes 11 et 12 ne peuvent pas être remplies toutes les deux.

#### Colonne 12: New Physical Item Model

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Obligatoire si la colonne 11 n'a pas été complétée.

Détails : Nom du modèle de l'item s'il n'apparaît pas dans la liste déroulante de la colonne 11.

Les colonnes 11 et 12 ne peuvent pas être remplies toutes les deux.

#### Colonne 13: Construction Year

Format : année exprimée au format « YYYY ».

Statut : Souhaitable.

Détails : Année de fabrication de l'item. Si l'année est inconnue, une estimation est permise. p.e. 1990, 2000,...

#### Colonne 14: Physical\_item\_status

Format : Liste déroulante.

Statut : Obligatoire.

Détails :

<b>IN USE</b>	En service dans l'établissement
<b>OUT OF USE</b>	Hors service, mais toujours présent dans l'établissement
<b>TAKEN OVER BY BELGIAN</b>	Repris par un autre exploitant belge

<b>EXPLOITANT</b>	
<b>LOST/THEFT</b>	Perdu ou volé
<b>SENT ABROAD</b>	Transféré à l'étranger
<b>EQUIPMENT DESTROYED</b>	Définitivement hors service – uniquement pour les appareils/accélérateurs
<b>EQUIPMENT TAKEN OVER BY MANUFACTURER/DISTRIBUTER</b>	Repris par le fabricant ou le distributeur – uniquement pour les appareils/accélérateurs
<b>SOURCE TO NIRAS</b>	Source transmise à l'ONDRAF
<b>SOURCE BELOW CLEARANCE LEVEL</b>	Activité de la source en-dessous des niveaux de libération

**Colonne 15: Destination NAME and ADDRESS (in case of transfer)**

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Uniquement obligatoire si la colonne 14 correspond à une des valeurs suivantes :

- TAKEN OVER BY BELGIAN EXPLOITANT
- SENT ABROAD

Détails : Nom et adresse du repreneur.

**Colonne 16: Last Control date PC**

Format : Date au format « dd/mm/yyyy ».

Statut : Obligatoire sauf si la valeur de la colonne 4 comporte une des valeurs suivantes :

- « PET camera »
- « SPECT camera »
- « Gamma camera »
- « Gamma probe »
- « Activity meter »

Détails : La date de la dernière visite d'évaluation de l'item par l'expert agréé en contrôle physique.

**Colonne 17: P-number PC**

Format : La lettre « P- » suivie de 7 chiffres : « P-1234567 ».

Statut : Souhaitable sauf si la valeur de la colonne 4 comporte une des valeurs suivantes :

- « PET camera »
- « SPECT camera »
- « Gamma camera »
- « Gamma probe »
- « Activity meter »

Détails : Le numéro P unique de l'expert agréé en contrôle physique qui a effectué la visite visée à la colonne 16. Ce numéro peut être obtenu auprès de l'expert qui peut le trouver dans la note de bas de page de son agrément personnel en tant qu'expert..

**Colonne 49: Comment**

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Facultatif.

Détails : Possibilité d'indiquer un commentaire pour cet item (p.ex. référence interne d'un item, localisation, ...).

## 4.2. APPAREILS A RAYONNEMENT X

### Colonne 18: X-ray Tension (kV):

Format : Nombre numérique (max. 3 chiffres après la virgule).

Statut : Uniquement obligatoire si la valeur de la colonne 4 est un « equipment ».

Détails : La tension maximale exprimée en kV à laquelle l'appareil peut être utilisé. Cette tension maximale doit être plafonnée par le logiciel ou le hardware pour l'utilisateur final. Il doit être impossible pour l'utilisateur final d'augmenter cette tension de crête maximale.

### Colonne 19: X-ray Current (mA):

Format : Nombre numérique (max. 3 chiffres après la virgule).

Statut : Uniquement souhaitable si la valeur de la colonne 4 est un « equipment ».

Détails : L'intensité maximale exprimée en mA à laquelle l'appareil peut être utilisé. Cette intensité maximale doit être plafonnée par le logiciel ou le hardware pour l'utilisateur final. Il doit être impossible pour l'utilisateur final d'augmenter cette intensité maximale.

## 4.3. APPAREILS MEDICAUX A RAYONNEMENT X

### Colonne 20: Date into service

Format : Date au format « dd/mm/yyyy ».

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 concerne un appareil ou un accélérateur utilisé pour des applications en médecine humaine, ou si c'est l'une des valeurs suivantes:

- « PET camera »
- « SPECT camera »
- « Gamma camera »
- « Gamma probe »
- « Activity meter »

Détails : Date de la première mise en service clinique. Si la date de la première mise en service clinique n'est pas connu parce qu'il s'agit d'un appareil ancien utilisé depuis des années, la valeur « 01/01/1900 » doit être sélectionné.

### Colonne 21: Medical Installation

Format : Liste déroulante.

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 concerne un appareil ou un accélérateur utilisé pour des applications en médecine humaine, ou si c'est l'une des valeurs suivantes:

- « PET camera »
- « SPECT camera »
- « Gamma camera »
- « Gamma probe »
- « Activity meter »

Détails : Le nom du service où l'appareil ou l'accélérateur est exploité ou détenu.

### Colonne 22: RIS/CE

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Souhaitable si la valeur de la colonne 4 concerne un appareil ou un accélérateur utilisé pour des applications en médecine humaine, ou si c'est l'une des valeurs suivantes:

- « PET camera »
- « SPECT camera »
- « Gamma camera »
- « Gamma probe »
- « Activity meter »

Détails : Le marquage RIS ou la norme CE.



**Colonne 23: Tube Number 1**

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Souhaitable si la valeur de la colonne 4 concerne un appareil utilisé pour des applications en médecine humaine sauf si la valeur de la colonne 4 comporte une des valeurs suivantes :

- « PET camera »
- « SPECT camera »
- « Gamma camera »
- « Gamma probe »
- « Activity meter »

Détails : Le numéro du tube de l'appareil.

**Colonne 24: Tube Number 2**

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Facultatif

Détails : Le numéro du deuxième tube de l'appareil.

## 4.4. SOURCES SCELLÉES

### Colonne 25: Calibration Date (D)

Format : Date au format « dd/mm/yyyy ».

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 est une source scellée.

Détails : La première date à laquelle l'activité de la source scellée a été connue, de préférence la date d'étalonnage du fabricant.

### Colonne 26: Calibration Activity A(D) [GBq]:

Format : Nombre (max. 6 chiffres après la virgule).

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 est une source scellée.

Détails : L'activité (in GBq) de la source scellée à la date de la colonne 25.

### Colonne 27: Source Capsule

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Souhaitable si la valeur de la colonne 4 est une source scellée.

Détails : Identification de la capsule. Ce renseignement figure sur le certificat de la source scellée ou doit être obtenu auprès du fournisseur/fabricant.

### Colonne 28: ISO-classification

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Souhaitable si la valeur de la colonne 4 est une source scellée.

Détails : Classification ISO. Ce renseignement figure sur le certificat de la source scellée ou doit être obtenu auprès du fournisseur/fabricant.

### Colonne 29: ANSI-classification

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Souhaitable si la valeur de la colonne 4 est une source scellée.

Détails : Classification ANSI. Ce renseignement figure sur le certificat de la source ou doit être obtenu auprès du fournisseur/fabricant.

### Colonne 30: SF-certificate

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Souhaitable si la valeur de la colonne 4 est une source scellée.

Détails : La référence du certificat sous forme spéciale (le cas échéant).

### Colonne 31: Container Number

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 est une source scellée.

Détails : Un numéro unique, clair, physiquement visible et durablement apposé par le fabricant sur l'appareil/porte-source. Ce numéro est différent du numéro d'identification unique (colonne 3). En l'absence d'un numéro unique, il convient de mentionner « UNKNOWN » dans ce champ. Si la source scellée ne se trouve pas dans un appareil/porte-source, le champ doit mentionner « NOT APPLICABLE ».

### Colonne 32: Container\_Distributer

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 est une source scellée, sauf si la colonne 33 a été complétée.

Détails : Le nom du fournisseur de l'appareil/porte-source.

Si la source ne se trouve pas dans un appareil/porte-source, le champ doit mentionner « NOT APPLICABLE ». Si le fournisseur est inconnu, le champ doit mentionner « UNKNOWN ».

**Colonne 33: New Container\_Distributer**

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Obligatoire si la colonne 32 n'a pas été complétée.

Détails : Le nom du fournisseur de l'appareil/porte-source à l'intérieur duquel se trouve la source, lorsque le fournisseur n'apparaît pas dans la liste déroulante de la colonne 32.

**Colonne 34: Container\_Manufacturer**

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Obligatoire, sauf si la colonne 35 a été complétée.

Détails : Le nom du fabricant de l'appareil/porte-source à l'intérieur duquel se trouve la source. Si la source ne se trouve pas dans un appareil/porte-source, le champ doit mentionner « NOT APPLICABLE ». Si le fabricant est inconnu, il convient de sélectionner « UNKNOWN ».

**Colonne 35: New Container\_Manufacturer**

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 est une source scellée, et si la colonne 34 n'a pas été complétée.

Détails : Le nom du fabricant de l'appareil/porte-source, lorsque le fournisseur n'apparaît pas dans la liste déroulante de la colonne 34.

**Colonne 36: Container\_type**

Format : Liste déroulante.

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 est une source scellée, sauf si la colonne 37 a été complétée.

Détails : Marque et type de l'appareil/porte-source à l'intérieur duquel se trouve la source. Si la source scellée ne se trouve pas dans un appareil/porte-source, le champ doit mentionner « NOT APPLICABLE ». Si le type est inconnu, il convient de sélectionner « UNKNOWN ».

**Colonne 37: New Container\_type**

Format : Champ de saisie libre.

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 est une source scellée, et si la colonne 36 n'a pas été complétée.

Détails : Marque et type de l'appareil/porte-source à l'intérieur duquel se trouve la source, lorsque la marque et le type n'apparaissent pas dans la liste déroulante de la colonne 36.

## 4.5. ACCELERATEURS

### Colonne 38: Accelerator\_mode 1

Format : Liste déroulante.

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 est un accélérateur.

Détails : Type du faisceau de l'accélérateur.

### Colonne 39: Accelerator Energy 1 [MeV]

Format : Nombre (max. 3 chiffres après la virgule).

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 est un accélérateur.

Détails : L'énergie maximale exprimée en MeV à laquelle l'appareil peut être utilisé. Cette énergie maximale doit être plafonnée par le logiciel ou le hardware pour l'utilisateur final. Il doit être impossible pour l'utilisateur final d'augmenter cette énergie maximale.

### Colonne 40: Acceleration Current 1 [mA]

Format : Nombre (max. 3 chiffres après la virgule).

Statut : Souhaitable si la valeur de la colonne 4 est un accélérateur.

Détails : L'intensité maximale exprimée en mA à laquelle l'appareil peut être utilisé. Cette intensité maximale doit être plafonnée par le logiciel ou le hardware pour l'utilisateur final. Il doit être impossible pour l'utilisateur final d'augmenter cette intensité maximale.

### Colonne 41: Accelerator\_mode 2

Format : Liste déroulante.

Statut : Facultatif si la valeur de la colonne 4 est un accélérateur.

Détails : Le type de faisceau d'accélérateur, en plus du type indiqué dans la colonne 38, utilisé pour travailler avec l'accélérateur lorsqu'il fonctionne dans plus d'un mode avec celui-ci.

### Colonne 42: Accelerator Energy 2 [MeV]

Format : Nombre (max. 3 chiffres après la virgule).

Statut : Facultatif si la valeur de la colonne 4 est un accélérateur.

Détails : L'énergie maximale exprimée en MeV (en mode 2) à laquelle l'appareil peut fonctionner si plusieurs modes sont utilisés.

### Colonne 43: Acceleration Current 2 [mA]

Format : Nombre (max. 3 chiffres après la virgule).

Statut : Souhaitable si la valeur de la colonne 4 est un accélérateur.

Détails : L'intensité maximale (en mode 2) du faisceau de l'accélérateur exprimée en mA à laquelle l'appareil peut fonctionner si plusieurs modes sont utilisés.

## 4.6. RADIOPHYSIQUE MEDICALE

### Colonne 44: Detector Type

Format : Liste déroulante.

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 concerne un appareil utilisé pour des applications en médecine humaine sauf si la valeur de la colonne 4 comporte une des valeurs suivantes :

- « PET camera »
- « SPECT camera »
- « Gamma camera »
- « Gamma probe »
- « Activity meter »

Détails : Le type de détecteur dont est muni l'appareil. Si ce champ ne s'applique pas, il convient de sélectionner « NOT APPLICABLE ».

### Colonne 45: Number of detectors

Format : Nombre entier.

Statut : Souhaitable si la valeur de la colonne 4 est l'une des valeurs suivantes:

- « PET camera »
- « SPECT camera »
- « Gamma camera »
- « Gamma probe »
- « Activity meter »

Détails : Nombre de détecteurs dont est muni l'appareil. Si ce champ ne s'applique pas, il convient de mentionner « 0 ».

### Colonne 46: Control date MRP/VET

Format : Date au format « dd/mm/yyyy ».

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 concerne un appareil ou un accélérateur utilisé pour des applications en médecine humaine et/ou vétérinaire, ou si c'est l'une des valeurs suivantes:

- « PET camera »
- « SPECT camera »
- « Gamma camera »
- « Gamma probe »
- « Activity meter »

Détails : La date du dernier contrôle de qualité complet réalisé par l'expert agréé en radiophysique médicale ou du dernier contrôle des critères minimaux pour un appareil utilisé pour des applications en médecine vétérinaire.

### Colonne 47: MRP/VET\_status

Format : Liste déroulante.

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 concerne un appareil ou un accélérateur utilisé pour des applications en médecine humaine et/ou vétérinaire, ou si c'est l'une des valeurs suivantes:

- « PET camera »
- « SPECT camera »
- « Gamma camera »
- « Gamma probe »
- « Activity meter »

Détails : La conclusion du contrôle mentionnée dans la colonne 46.

**Colonne 48: P-number MRP**

Format : La lettre « P- » suivie de 7 chiffres : « P-1234567 ».

Statut : Obligatoire si la valeur de la colonne 4 concerne un appareil ou un accélérateur utilisé pour des applications en médecine humaine, ou si c'est l'une des valeurs suivantes:

- « PET camera »
- « SPECT camera »
- « Gamma camera »
- « Gamma probe »
- « Activity meter »

Détails : Le numéro P unique de l'expert agréé en radiophysique médicale, responsable du contrôle visé à la colonne 47. Ce numéro peut être obtenu auprès de l'expert qui peut le trouver dans la note de bas de page de son agrément personnel en tant qu'expert. Dans le cas d'appareils utilisés à des fins vétérinaires, il convient de sélectionner "N/A". Si ce champ ne s'applique pas (appareil vétérinaire), il convient de mentionner «N/A ».